Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**Liberté-Egalité-Fraternité**

**Conseil Municipal du 9 juin 2023**

Extrait du registre des
**Délibérations**

**n° 23.118**

| **NOMBRE DE MEMBRES :** | |
|---|---|
| Composant le Conseil : | 39 |
| En exercice : | 39 |
| Présents : | 29 |
| Représentés : | 6 |
| Excusés : | 1 |
| Absents : | 3 |

Objet : **Désignation du délégué supplémentaire et des dix suppléants des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le deux juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé dans la salle Daniel Féry sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 8 h 30 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.

Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Virginia VITALINO, Frank GUEX, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Julia ALFONSO, Julie OZENNE, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux et Alain DENOÜEL[1].

**REPRESENTÉS :**

| | |
|---|---|
| Marième GADIO | par Joël GRUERE |
| Christina PEDRI | par René REAL |
| Faten BENAHMED | par Monique BAILLOT |
| Djamila RAMIREZ | par Sophiane TERCHOUNE |
| Fanny KARANI | par Samia CARTIER |
| Benjamin DONEKOGLU | par Julia ALFONSO |

**EXCUSÉ :** Gabin ABENA

**ABSENTS :** Maryline VIARD
Sylvain ALLIROT
Patrice ALLIO

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Joël GRUÈRE est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

[1] Fernando Pereira, n'étant pas de nationalité française, ne peut être électeur pour l'élection des sénateurs. Aussi, Monsieur Alain DENOÜEL a été légalement convoqué pour le remplacer pour cette séance, conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR :IOMA2308397J datée du 30 mars 2023.

Direction générale des services
Affaire suivie par : C. MAHEU

**Conseil Municipal du 9 juin 2023**

**Délibération n° 23.118**

**Désignation du délégué supplémentaire et des dix suppléants des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral et notamment les articles L 280 à L293, L386, LO 438-2, L 439, L441, L445, R131 à R148 et R274 à R 276 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du Ministre de l'Intérieur en date du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-PREF-DRCL/083 en date du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu la liste de candidatures déposée auprès de Monsieur le Maire et enregistrée ;

Considérant que les élections sénatoriales sont prévues le 24 septembre 2023 ;

Considérant que le décret du 6 avril 2023 a procédé à la convocation des collèges électoraux pour cette élection en précisant que les conseils municipaux devaient se tenir le 9 juin 2023 ;

Considérant que les 39 conseillers municipaux de la commune de Vigneux-sur-Seine sont délégués de droit comme le précise l'arrêté préfectoral en date du 26 mai 2023 ;

Considérant que Monsieur Fernando Pereira, conseiller municipal, n'étant pas de nationalité française, a été légalement convoqué Monsieur Alain DENOÜEL pour le remplacer à cette séance, conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR :IOMA2308397J du 30 mars 2023 ;

Considérant qu'il s'agit, pour la Commune de Vigneux-sur-Seine, de désigner un délégué supplémentaire et dix suppléants ;

Considérant que préalablement à l'ouverture du scrutin, a été déposée la liste suivante :

- **Liste présentée par Vigneux pour tous**

Valérie DENOÜEL, Anoir BAATALAH, Laure DUROCHER, Gérard MOÏSE, Nicole FERRARI, Mohamed KOUIDRI, Arlette PASCAUD, Jacques BOUILLOT, Christine DELÂTRE, Jean ROUFFIAC, Jeannette CLEM-BAKER

Considérant que le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 29 conseillers présents ;

Considérant que, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Joël GRUERE** a été désigné en qualité de secrétaire ;

Considérant qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin ;

Considérant qu'ont été ainsi désignés membres du bureau **Patrick DUBOIS, Elisabeth LEGRADE, Leïla SAID, Nicolas ALLEOS.**

**APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE À BULLETIN SECRET,**

**Article 1 -** DIT que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 35

Nombre de votes blancs : 2

Nombre de votes nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

**Article 2 - PROCÈDE à la désignation du délégué supplémentaire :**

Liste présentée par Vigneux pour tous 32 voix

Le quotient applicable est : 32

La liste présentée par Vigneux pour tous obtient :

(32 : 32) = soit 1 siège

**Le délégué supplémentaire est Valérie DENOÜEL**

**Article 3 - PROCÈDE** à **la désignation des dix suppléants** :

Liste présentée par Vigneux pour tous 32 voix

Le quotient applicable est : 3,2

(32 : 3,2) = 10 sièges ont été attribués à la liste Vigneux pour tous**.**

**Les 10 délégués suppléants sont Anoir BAATALAH, Laure DUROCHER, Gérard MOÏSE, Nicole FERRARI, Mohamed KOUIDRI, Arlette PASCAUD, Jacques BOUILLOT, Christine DELÂTRE, Jean ROUFFIAC, Jeannette CLEM-BAKER**.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230609-23-118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2023
Affichage : 13/06/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 12/06/2023